

## encore une année de galères ?

L'année 2021/2022 s'annonce à l'image des précédentes pour les assistant·es d'éducation : précarité structurelle, exploitation maximum, pressions hiérarchiques sans vergogne. Alors que l'année qui s'est écoulée a été marquée par une mobilisation sans précédent des assistant·es d'éducation qui ont démontré leur détermination et leur capacité d'auto-organisation, ils et elles sont les grands perdant·es du Grenelle de l'éducation car tout simplement absent·es.



### On prend les mêmes et on recommence !

La menace de non-renouvellement du contrat sert de moyens de pression pour les chef·fes qui jouent avec la peur de se retrouver du jour au lendemain sans revenus. SUD éducation a dû défendre nombre de collègues victimes de non-renouvellement abusifs et plusieurs procédures sont encore en cours.

Les conditions salariales et de travail inacceptables ne sont pas sans raison dans les difficultés de recrutement que semblent rencontrer un certain nombre d'établissements en cette rentrée des élèves. Cela va avoir comme conséquence de peser sur les équipes déjà en sous-effectif.

SUD éducation continuera à défendre les collègues face à la hiérarchie. Par ailleurs, une action en référé est toujours en cours concernant le versement de la prime REP/REP+ pour les assistant·es d'éducation.

SUD éducation appelle les assistant·es d'éducation à poursuivre les mobilisations de l'année dernière et soutiendra les initiatives décidées par les collectifs locaux.

Le 23 septembre, une grève intercatégorielle de l'éducation nationale est appelée par l'intersyndicale. Les assistant·es d'éducation doivent y prendre leur place et porter leurs revendications dans les assemblées générales, heures d'information syndicales et dans les manifestations qui auront lieu ce jour-là.

**Pour consulter le guide syndical des assistant·es d'éducation, utilisez le QR code !**



### Pour les assistant·es d'éducation, SUD éducation revendique :

- **la titularisation sans condition de tous les personnels assistant·es d'éducation qui le souhaitent par la création d'un statut d'éducateur et d'éducatrice scolaire ;**
- **l'augmentation des salaires et la baisse du temps de travail ;**
- **la suppression du forfait nuit en internat ;**  
- **l'obtention de la prime REP/REP+ pour tous les personnels travaillant en éducation prioritaire ;**
- **le recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : pour un recrutement académique ;**
- **l'accès à une formation initiale et continue et l'augmentation du crédit d'heure pour formation ;**
- **du matériel de protection fourni par l'employeur face au Covid.**